

Le 26 février 2018

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue à la salle de conférence de l'Hôtel de Ville, au 1881, chemin du Village, le lundi 26 février 2018, à 18 h, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Mylène Joncas, Isabelle Jacques, Monique Richard et Daniel Millette. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Madame Chantal Valois et monsieur Serge St-Pierre ont confirmé leur absence.

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Renouvellement du mandat de 2 ans des membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU)
5. Période de questions et commentaires relatifs à l'ordre du jour
6. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

Considérant que le quorum est atteint, monsieur le maire Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée à 18 h 00.

2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec le 22 février 2018.

3. Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution
2018-02-057
Acceptation de
l'ordre du jour

4. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE la Municipalité doit renouveler le mandat de certains membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) qui est venu à échéance;

Résolution
2018-02-058
Renouvellement
mandat membres
CCU

ATTENDU QUE c'est le Règlement no 722 qui balise les règles de fonctionnement du CCU de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement;

QUE les mandats de madame Louise Quenneville et monsieur Bernard Noël, monsieur Sylvain Saint-Hilaire et monsieur Guylain Verdier soient renouvelés pour une période de deux (2) ans;

ET QUE cette résolution soit envoyée aux personnes concernées.

ADOPTÉE

5. Période de questions relatives à l'ordre du jour.

Résolution
2018-02-059
Levée de la séance

6. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Monique Richard
et résolu unanimement :

QUE cette séance soit levée à 18 h 03

ADOPTÉE

Claude Charbonneau
Maire

Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésorier